



CHARTRE DU RÉSEAU EUROPEEN DE FERMES OUVERTES « fenêtre sur ferme »

2010

PREAMBULE

Les agriculteurs adhérents au réseau s'engagent à communiquer sur le métier d'agriculteur, à sensibiliser et à informer le consommateur.

Le message commun portera :

- sur la place de l'agriculteur dans les domaines sociaux, économiques et environnementaux ; la connaissance du métier dans le contexte des marchés au niveau local, national, européen et mondial ; les enjeux et l'évolution de l'agriculture.

- sur les réponses des agricultrices et agriculteurs face aux nouveaux enjeux d'une agriculture :

- économiquement performante sur le plan qualitatif et quantitatif
- écologiquement responsable
- socialement équitable
- innovante face au défi énergétique

➤ **Article 1 :** Le premier objectif du réseau des fermes ouvertes est de communiquer sur le métier d'agriculteur et sur ses missions, c'est à dire :

- ➔ Garantir une alimentation avec des produits de qualité
- ➔ Contribuer à la préservation du territoire pour transmettre un patrimoine aux générations futures

➤ **Article 2 :** Le deuxième objectif est de pérenniser cette communication en développant un réseau européen des fermes ouvertes. Ce dernier vivra grâce à la recherche collective de partenariats et de financements publics et privés sur chaque territoire partenaire.

➤ **Article 3 :** Le métier d'agriculteur et ses missions s'entendent de la façon suivante :

- ➔ Le sens du métier s'articule autour de deux points : le travail avec la nature et l'autonomie.
 - Le travail avec la nature comprend la maîtrise du paysage et la bonne gestion de la terre en tenant compte du rythme des saisons.
 - L'autonomie comprend la gestion du temps, la liberté d'élaborer des stratégies professionnelles et financières et la proximité du lieu de travail.

- ➔ Garantir une alimentation et des produits de qualité pour tous

- Faire connaître la chaîne alimentaire dans laquelle s'inscrit sa production
 - Contribuer à la transmission d'un patrimoine aux générations futures par ses pratiques respectueuses de l'environnement
 - Montrer sa capacité d'adaptation et d'innovation dans l'activité de l'exploitation (production, transformation, commercialisation, intégration des énergies renouvelables ...)
- **Article 4 :** Faire de son exploitation un cadre de vie agréable pour donner l'envie d'y venir, sans oublier que c'est avant tout un lieu de travail dont l'objet est de faire vivre une famille
 - **Article 5 :** Respecter le protocole de visite établi par le réseau européen des fermes ouvertes (Annexe 1 Protocole)
 - **Article 6 :** Situer son exploitation et ses productions dans le contexte régional, national, européen et mondial
 - **Article 7 :** S'engager à suivre toute formation qui pourrait être proposée sur les territoires concernés et visant à la communication d'un message commun.
 - **Article 8 :** Accepter de faire une ou plusieurs actions concrètes, par an, de promotion du réseau sur son exploitation et/ou à l'extérieur.
 - **Article 9 :** Le réseau européen de fermes ouvertes promeut les activités favorisant les échanges de bonnes expériences et pratiques entre membres.
 - **Article 10 :** Cette charte reste évolutive dans le respect de son ambition.

Fait à Gesves, le 21 septembre 2010

Le/la représentant(e) du
comité fondateur du réseau

L'Adhérent

Cette charte est validée ce jour par l'ensemble des membres fondateurs. Elle est entérinée par les différents organes représentatifs :

- La présidente de l'association du Réseau Fermes Ouvertes en Périgord
- Le président du GAL Tiges et Chavées
- Le président du GAL Gévaudan
- Le président du GAL Terres de vie
- Le président de la Chambre d'Agriculture de Lozère
- Le président du GAL Pays Périgord Vert
- Le président du GAL Pays du Grand Bergeracois
- Les co-présidents du GAL Pays Périgord Noir
- Le président de la Chambre d'Agriculture de Dordogne